

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission plénière

Convocation¹

Mercredi 11 mars 2020 - 14h30 Rue du Lombard, 69 - Salle 201

Ordre du jour

- Rapport d'activités pour l'année 2018 du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé doc. 11 (2019-2020) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse
 - Exposé des représentants du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé
 - Discussion

2. Divers

Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Aurélie Czekalski

Membres effectifs:

Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie

MR: Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven DéFI: M. Emmanuel De Bock, M. Michaël Vossaert PTB: M. Petya Obolensky

cdH: M. Christophe De Beukelaer

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Membres suppléants :

PS: M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo: Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti, Mme Farida Tahar

MR: Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman DéFI: M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijns

PTB: M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz cdH: Mme Céline Fremault, M. Bertin Mampaka Mankamba

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

Présidence : M. Mohamed Ouriaghli Vice-présidences : Nicole Nketo Bomele, N.

Membres effectifs:

PS: M. Martin Casier, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli Ecolo: M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi

MR: Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Joëlle Maison

PTB: Mme Stéphanie Koplowicz cdH: Mme Véronique Lefrancq

Membres suppléants :

PS: Mme Delphine Chabbert, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar

MR: Mme Latifa Aït-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans

DéFI: M. Sadik Koksal, M. Marc Loewenstein, M. Michaël Vossaert

PTB: Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky cdH: Mme Gladys Kazadi, M. Pierre Kompany

Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar, M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs :

PS: Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo: Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar MR: M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. David Weytsman

DéFI: M. Jonathan de Patoul, M. Sadik Koksal

PTB: Mme Stéphanie Koplowicz cdH: Mme Gladys Kazadi

Membres suppléants :

PS: Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi

MR: Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Christophe Magdalijns

PTB: Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi

cdH: M. Christophe De Beukelaer, Mme Céline Fremault

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante.

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).